



Compte rendu du Conseil Municipal
de
SAINT MARTIN DE FONTENAY
Séance du 9 Décembre 2014

Tél : 02.31.79.81.57

Fax : 02.31.79.18.37

Le Mardi 9 Décembre 2014, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi et sous la présidence de Madame PIERSIELA Martine, Maire

Etaient présents :

Messieurs MALAQUIN Jean-Louis, METAIRIE Silvère,
Mesdames LEMAITRE Valérie, DESMOUCEAUX Béatrice, MOUZANUIK Simone, Adjoints au Maire

Messieurs, BON-GLORO Pierre-Michel, DRAPIER Frédéric, LAÏSSOUB Tony, LETELLIER Benoît, Conseillers municipaux

Mesdames AUDOUARD Fabienne, DUMONT Sylvie, GODIN Betty, GUERIN Sylvie, LE BARZIC Aurélie, LEFRANCOIS Claudine, LELOUP Isabelle, Conseillères municipales

Absents :

Madame BOUVIER Yvelise (Pouvoir à Madame DUMONT Sylvie)

Monsieur ENOUF Thierry (Pouvoir à Monsieur DRAPIER Frédéric)

Monsieur BARBIER Joël (Pouvoir à Monsieur GASNIER Philippe)

Monsieur GLINEL Jean-Pierre (Pouvoir à Monsieur METAIRIE Silvère)

Monsieur Olivier FRIMOUT

Madame Aurélie LE BARZIC

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 17

Nombre de pouvoirs : 4

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : Madame GUERIN Sylvie est désignée pour remplir cette fonction.

PRÉSENTATION DU PROJET DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE L'ORNE

Madame PIERSIELA donne la parole à Monsieur Hubert PICARD, Président de la Communauté de communes de la Vallée de l'Orne qui commence par présenter l'histoire de la création de la communauté de communes aux conseillers municipaux. Il présente ensuite le projet de territoire adopté en conseil communautaire le 20 novembre 2014.

La présentation PowerPoint diffusée en séance sera communiquée à tous les conseillers municipaux.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame le Maire propose à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour pour la désignation d'un représentant de la commune au Conseil d'Administration du Collège

Votants : 21 dont 4 pouvoirs
Pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 0

L'ordre du jour est modifié à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2014

Votants : 21 dont 4 pouvoirs
Pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 0

Le compte-rendu du 25 novembre 2014 est adopté à l'unanimité

Madame PIERSIELA demande aux membres du conseil de bien vouloir transmettre dorénavant les questions diverses 48 heures avant le conseil municipal.

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°2

Madame LEMAITRE présente la proposition de décision budgétaire modificative N°2 en commentant le tableau présenté aux membres du conseil.
Le tableau est annexé au présent compte-rendu.

Votants : 21 dont 4 pouvoirs
Pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'adopter cette décision budgétaire modificative n°2.

RÉGIE DE RECETTES

Création d'une régie de recettes et désignation des régisseurs titulaires et suppléants

Il existe actuellement une régie de recettes pour les encaissements de la garderie mais pas en ce qui concerne les produits de location de la salle REVEL. Il est donc nécessaire de créer une nouvelle régie de recettes pour :

- La location de la salle Joseph REVEL
- Les droits de place
- La location de la vaisselle
- La location d'objets et mobiliers (tables, bancs, chaises).

Le montant maximum de l'encaisse est fixé à 1400 euros.

Il est précisé que nous avons l'avis favorable du comptable pour cette création de régie.

Votants : 21 dont 4 pouvoirs
Pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 0

A l'unanimité le conseil valide la création de cette régie de recettes

Il est proposé de nommer Madame BUSNEL Fabienne comme régisseur titulaire avec indemnité et Monsieur MOUCHEL Christophe comme régisseur suppléant.

Votants : 21 dont 4 pouvoirs

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Le conseil autorise Madame le Maire à procéder à la nomination des régisseurs titulaires et suppléants et à accomplir les formalités liées à la création de cette nouvelle régie de recettes.

Clôture d'une régie de recettes

Par délibération du 3 octobre et arrêté du 10 octobre 2011, le Conseil Municipal avait autorisé le maire à créer une régie d'avance pour les dépenses liées au projet COMENIUS (projet européen) pour l'école primaire Charles Huard.

Avaient été nommées :

- Mme Sandra CHARBONNIER, directrice, régisseur titulaire
- Mme Delphine MAGDELAINÉ, professeur des écoles, régisseur suppléant.

A présent, avec le nouveau contrat Comenius, la subvention est versée directement à l'école primaire sur le budget de la coopérative ce qui oblige à clôturer cette régie d'avances.

Votants : 21 dont 4 pouvoirs

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

A l'unanimité le conseil décide de clôturer cette régie et autorise Madame le Maire à accomplir les formalités qui en découlent.

Modification d'une régie de recettes :

Actualisation du montant de l'indemnité : la régie actuelle a été créée par délibération en date du 2 octobre 1992 et arrêté en date du 15 octobre 1992. En 2007, les montants en caisse ont été actualisés en euros mais pas le montant de l'indemnité.

Madame le Maire propose d'ajouter de nouveaux moyens de paiement : possibilité de paiement par remise de titres CESU (Chèque Emploi Service Universel), par prélèvement et par internet le cas échéant lorsque cela sera possible.

Il est également nécessaire de remplacer le régisseur suppléant qui est en congé maladie par Monsieur Christophe MOUCHEL. Madame Fabienne BUSNEL reste régisseur titulaire avec indemnité. Il sera nécessaire d'actualiser le montant de l'indemnité qui était encore fixé en francs et d'augmenter le plafond d'encaissement pour le passer à 2 000 euros car celui-ci n'était pas adapté aux montants encaissés jusqu'à lors.

Votants : 21 dont 4 pouvoirs

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

A l'unanimité le conseil accepte les modifications apportées à cette régie et autorise Madame le Maire à accomplir les formalités qui en découlent.

PERSONNEL TECHNIQUE : MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE

M. METAIRIE rappelle, comme évoqué lors du Conseil Municipal du 9 septembre 2014, que des contraintes de fonctionnement du service ont été observées depuis la prise de fonction de la nouvelle équipe municipale. Ceci est lié à une répartition actuelle du temps de travail hebdomadaire occasionnant un nombre important de journées de RTT et de récupération rendant la gestion des plannings d'intervention compliquée et peu pertinente. En concertation avec les 5 Agents et afin d'aller vers une meilleure organisation du service technique dans l'intérêt des administrés et dans le respect des conditions de travail des Agents, le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion a été saisi le 25 novembre 2014. Celui-ci a rendu un avis favorable quant à la modification du temps de travail hebdomadaire. Les Agents Techniques Territoriaux travailleront donc à partir du 1er janvier 2015 avec une durée hebdomadaire annualisée de 36h30 en conservant deux périodes de temps de travail : estivale (1er avril au 30 septembre) et hivernale (1er octobre au 31 mars).

Votants : 21 dont 4 pouvoirs
Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 4

Le Conseil Municipal décide à la majorité de prendre une délibération pour valider la modification de la durée hebdomadaire de service du personnel technique.

Madame GODIN Betty qui comme convenu doit s'absenter quitte la séance à 22h15.

RÉGIME INDEMNITAIRE

Proposition de versement de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) aux agents non titulaires

Sont concernés : 4 agents non titulaires

- 1 agent administratif : coefficient 8 provisoire proposé afin de régulariser la perte de salaire de l'agent concerné sur les 3 mois de son contrat lors de son recrutement direct par la commune. Ce coefficient sera revu en cas de renouvellement de contrat.
- 3 agents techniques : pour ces 3 agents il est proposé de commencer par le coefficient 1.

Votants : 20 dont 4 pouvoirs
Pour : 20
Contre : 0
Abstentions : 0

Le conseil décide à l'unanimité d'instituer le régime de l'IAT pour les agents non titulaires concernés.

MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

M. METAIRIE rend compte de la proposition du groupe de travail (composé du Maire, d'Adjoints et des agents administratifs) proposant une modification des horaires d'ouverture au public. L'idée a été de s'adapter à la restructuration des services administratifs en essayant de trouver le meilleur compromis entre les plages d'ouverture proposées aux administrés et la qualité de travail possible du service administratif. Les points suivants ont été pris en compte :

- garantir une demi-journée sans public aux agents pour réunion interne, concertation, étude de dossier, etc.

- laisser le temps aux agents (1/4 d'heure) de prendre leur fonction et de fermer
- proposer de manière raisonnable des ouvertures sur la pause-déjeuner et en soirée
- supprimer les périodes où un Agent peut se retrouver seul en mairie comme c'est le cas actuellement.

Une proposition d'horaires a été faite et un échange s'est déroulé à ce sujet. Quelques ajustements sont apportés et M. METAIRIE annonce que ces horaires devront être mis en place pour le 1er janvier 2015. Une information à l'attention des administrés sera préparée et largement diffusée via les différents supports de communication de la municipalité.

JARDIN DU SOUVENIR : DROIT DE DISPERSION

A ce jour, il n'existe pas de droit de dispersion.

Suite à l'aménagement du jardin du souvenir, il est proposé d'instituer un droit de dispersion comme il en existe pour une concession à partir du 1^{er} janvier 2015.

Montant proposé : 50 €

Votants : 20 dont 4 pouvoirs

Pour : 15

Contre : 4

Abstentions : 1

Le conseil décide à la majorité d'instituer un droit de dispersion et fixe le tarif à 50 euros.

DEMANDE D'ACQUISITION DE PARCELLE COMMUNALE

Suite à un accord verbal avec l'ancienne municipalité, le propriétaire d'une parcelle au 2 rue des Mésanges s'est approprié un morceau de terrain appartenant à la commune de Saint Martin de Fontenay (pose d'une clôture, enrobé). Les formalités de cette cession d'un bien du domaine de la commune n'ont pas été engagées ni enregistrées au cadastre. Il s'agit de régulariser cette situation en proposant au conseil la cession de cette parcelle et de demander l'avis des domaines.

Votants : 20 dont 4 pouvoirs

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 1

A la majorité le conseil prend une délibération de principe pour valider la cession de cette parcelle communale.

DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITE JUNO-CANADA

Le comité JUNO-CANADA sollicite la commune pour une subvention de 65 € au titre de l'année 2014 pour couvrir les frais occasionnés par la cérémonie du 70^{ème} anniversaire du débarquement organisée sur le site de CINDAIS.

Montant total : 1 740 €

Nombre de communes qui participent : 27 communes

Participation par commune : 65 €.

Votants : 20 dont 4 pouvoirs

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

A l'unanimité le conseil donne son accord à l'octroi de cette subvention de 65 euros.

ENQUETE PUBLIQUE CARRIERE DE FEUGUEROLLES BULLY

Madame AUDOUARD présente une synthèse des éléments de l'enquête publique concernant la demande d'autorisation de modifier les conditions de remise en état du site de la carrière implantée sur le territoire de la commune de Feuguerolles-Bully.

Madame AUDOUARD indique que ce projet de travaux est proposé sur une durée de 15 ans ce qui va pérenniser l'emploi sur cette même durée. L'investissement prévu est d'un million d'euros sur les 15 ans. Le dossier présenté par la Société des Matériaux Caennais est inclus dans un CD Rom qui est consultable en mairie.

Votants : 20 dont 4 pouvoirs

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

A l'unanimité le conseil rend un avis favorable.

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE

Suite à la circulaire académique du 27 novembre 2014 et au décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014 modifiant le nombre de représentants de la commune siège de l'établissement, il n'y aura plus qu'un représentant au lieu de deux initialement pour les collèges de plus de 600 élèves.

Madame AUDOUARD, en tant que présidente du Syndicat du Collège, représentera le syndicat au Conseil d'administration.

Le Conseil municipal doit désigner un élu titulaire et un élu suppléant pour représenter la commune au sein du Conseil d'administration du collège.

Monsieur BON GLORO Pierre-Michel est élu à l'unanimité comme représentant de la commune au Conseil d'Administration du Collège. Monsieur DRAPIER Frédéric est élu également à l'unanimité comme suppléant.

Votants : 20 dont 4 pouvoirs

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

INFORMATIONS DIVERSES

- Lettre de Marc Bourbon, conseiller général : la Commission permanente du Conseil Général a attribué la dotation 2014 d'un montant de 37 038.52 € dans le cadre de la répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement
- Décision préfectorale du 12 novembre 2014 : nomination des commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs de Saint Martin de Fontenay
- Agenda électoral : élections départementales les 22 et 29 mars
- Ecole primaire : intrusion dans la nuit du vendredi 28 au samedi 29 novembre.
- Le conseil municipal déplore la décision de Carrefour Market d'ouvrir le dimanche 7 décembre en contradiction avec la délibération lui accordant deux dimanches d'ouverture au mois de Décembre 2014. Le conseil regrette cette attitude et considère qu'il s'agit d'un manque de respect des décisions des représentants de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H15.